

TENTATIVE D'ERECTION D'UNE COMMUNE AVEC LA SECTION DE SAINT RENE

Catégorie	21	Sous-catégorie	03	Numéro	08
-----------	----	----------------	----	--------	----

16/12/2016

Date: 1892

Contexte de l'affaire

Depuis 1575, Saint René a cherché à se séparer de la tutelle de Hillion, d'abord en tant que paroisse, ce que la section réussira en 1870 (voir fiche 210306), puis en tant que commune indépendante.

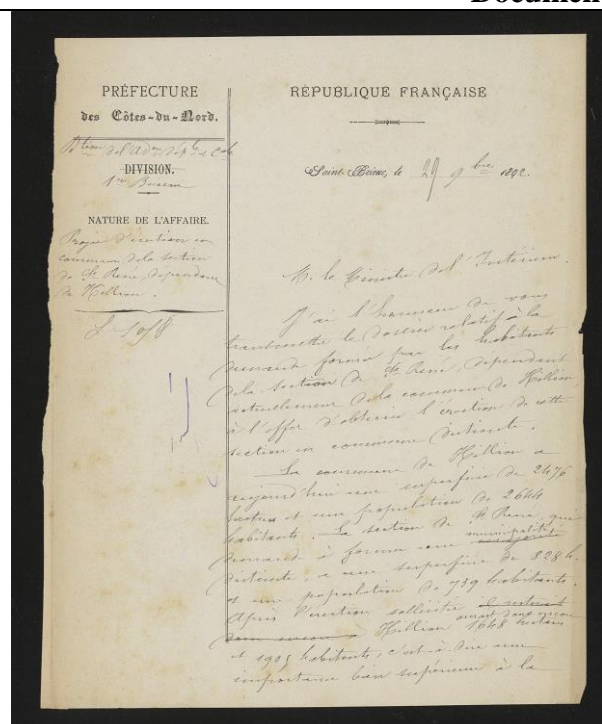
En 1892, une consultation officielle sera lancée aussi bien à St René qu'à Hillion pour voter pour ou contre la séparation. Cette élection sera entachée de nombreux vices de forme qui feront échouer la scission. Le maire d'Yffiniac, Jean Saintilan était le commissaire enquêteur. Il se défendra d'ailleurs de ces accusations (voir plus bas).

La population de Hillion votera majoritairement contre : 970 habitants se sont déplacés sur les 1906 que comptaient la partie Hillionaise concernée, tandis que 569 habitants de Saint René votaient pour la scission. C'est à dire la totalité de la population concernée, car 174 enfants non en âge de voter sont ajoutés à la liste, suite à semble-t-il, des manières de faire identiques à Hillion.

Des rumeurs sur des impôts supplémentaires qui toucheraient Hillion feront un tollé dans les bourgs, et la section de St René eut du mal à les démentir.

Malgré les avis favorables d'Yffiniac, du Préfet, des autorités ecclésiastiques et éducatives, le projet avortera et restera sans suite jusqu'à aujourd'hui. Le ministère de l'intérieur donnait une fin de recevoir le 15 décembre 1892, avec quelques aménagements pour contenter les habitants déboutés. Saint René aura par la suite un maire-adjoint dédié, et une mairie annexe, mais ne sera jamais commune.

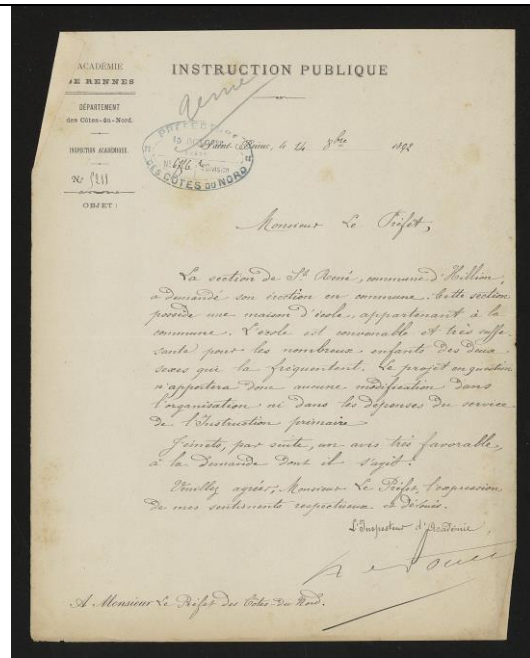
Documents originaux



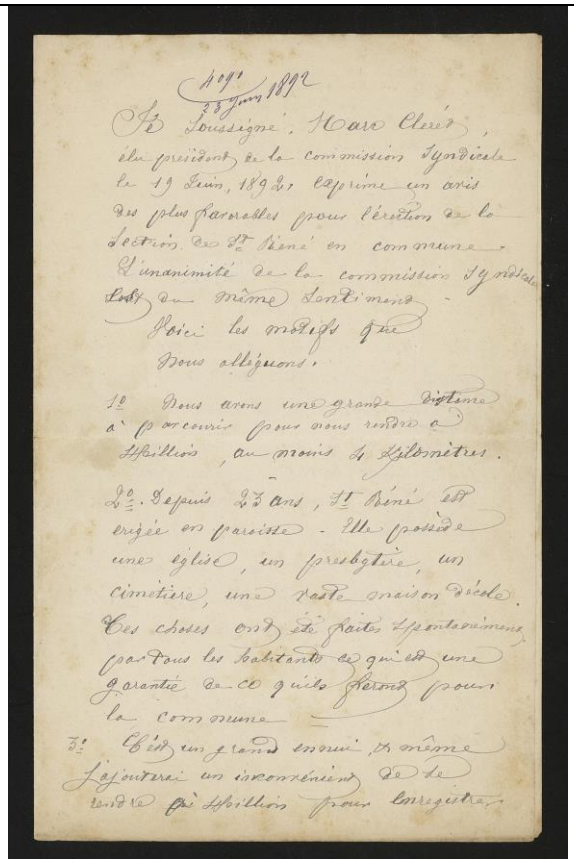
Avis favorable du préfet au ministère de l'intérieur

Communes	Superficie	Cultures	Produit des contributions directes	Etat actuel		Après la formation		Cultures des communes	Produit des contributions	Observations
				Produit	Nombre d'habitants	Produit	Nombre d'habitants			
Hillion	1852	1000	2323	572.91	219.25	572.91	219.25			
Hillion	1847	993	1868	348.0	115	348.0	115			
St-René	131	93	355	54		54				

Renseignements sur les contributions directes

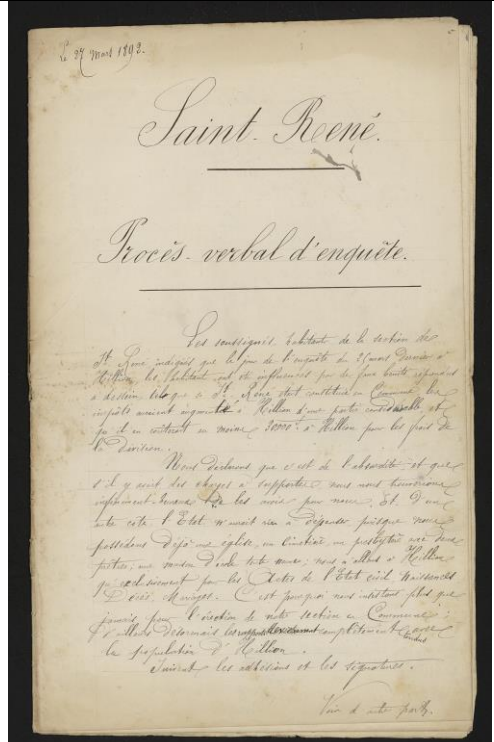


Avis favorable de l'instruction publique

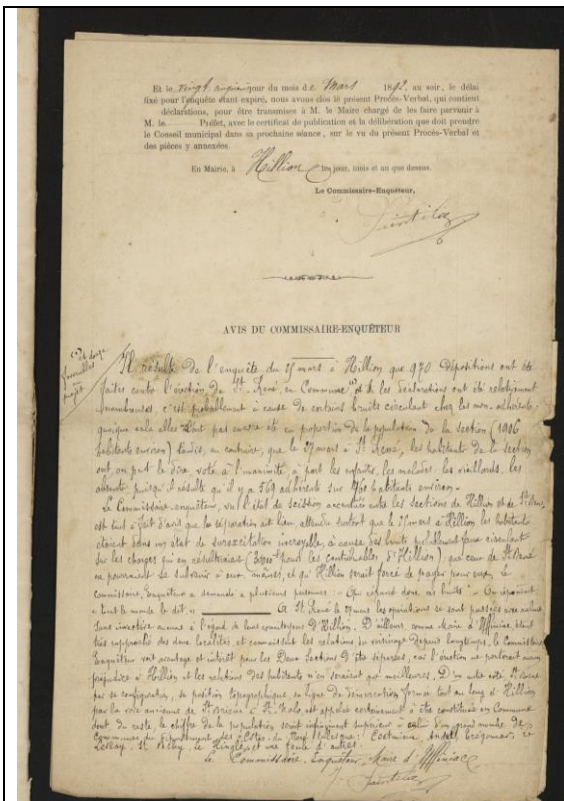


Première page des raisons invoquées par les signataires de Saint René pour l'érection de la commune (transcription ci-dessous)

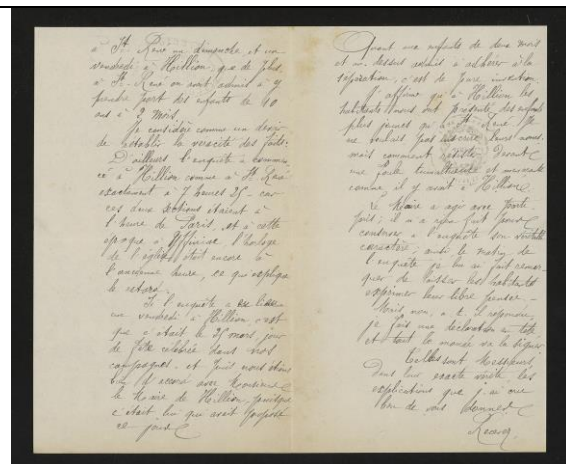
Une page des signataires "jeunes"



Première page du procès-verbal de mars 1892 faisant état des "folles rumeurs" sur les impôts éventuels dus à la scission



Report final d'enquête



Partie de la lettre du commissaire enquêteur
Jean Saintilan
Transcription ci-dessous

Transcriptions

Avis du commissaire-enquêteur
27 mars 1892

Il résulte de l'enquête du 25 mars à Hillion que 970 dépositions ont été faites contre l'érection de Saint-René en commune (et douze favorables au projet) et si les déclarations ont été relativement nombreuses, c'est probablement à cause de certains bruits circulant chez les non-adhérents, quoique cela elles ne l'ont pas encore été en proportion de la population de la section (1906 habitants environ) tandis au contraire que le 27 mars à Saint-René, les habitants de la section ont, on peut le dire, voté à l'unanimité, à part les enfants, les malades, les vieillards, les absents, puisqu'il résulte qu'il y a 569 adhérents sur 760 habitants environ. Le commissaire-enquêteur, vu l'état de scission accentuée par les sections de Hillion et de Saint-René ; est tout à fait d'avis que la séparation ait lieu attendu surtout que le 25 mars à Hillion, les habitants étaient dans un état de surexcitation incroyable à cause des bruits, probablement faux, circulant sur les choses qui en résulteraient (30000 francs pour

Mairie d'Yffiniac
Le 2 octobre 1892

A Monsieur les membres de la commission syndicale de St René

Messieurs,
Dans sa séance du 24 aout, un membre du Conseil Général, Mr de Largentaye, a rapporté que l'enquête faite les 25 et 27 mars dernier, au sujet de la séparation de St René d'avec Hillion avait été faite avec partialité par le Commissaire-Enquêteur, que celui-ci était arrivé en retard sur l'heure fixée à Hillion, et que l'enquête avait été faite à Saint René un dimanche et un vendredi à Hillion, que de plus à Saint-René on avait admis à y prendre part des enfants de 10 ans à 2 mois. Je considère comme un devoir de rétablir la véracité des faits.
D'ailleurs l'enquête a commencé à Hillion comme à Saint-rené exactement à 7 heures 25, car ces deux sections étaient à l'heure de Paris, et à cette époque à Yffiniac, l'horloge de l'église était encore à l'ancienne heure, ce qui explique le retard.

<p>les contribuables d'Hillion) que ceux de Saint René, ne pourraient se subvenir à eux-mêmes et qu'Hillion serait forcé de payer pour eux. Le commissaire-enquêteur a demandé à plusieurs personnes : « Qui répand donc ces bruits ? »- On répondait : « Tout le monde le dit »</p> <p>A saint René, le 27 mars, les opérations se sont passées sans invective aucune à l'égard de leurs concitoyens d'Hillion. D'ailleurs, comme Maire d'Yffiniac, étant très rapproché des deux localités et connaissant les relations de voisinage depuis longtemps, le commissaire-enquêteur voit avantage et intérêt pour les deux sections d'être séparées, car l'érection ne porterait aucun préjudice à Hillion et les relations des habitants n'en seraient que meilleures. D'un autre côté, Saint-René , par sa configuration, sa position topographique, sa ligne de démarcation formée tout au long d'Hillion par la voie ancienne de Saint Briec à Saint Malo est appelée certainement à être constituée en commune dont, du reste, le chiffre de la population serait infiniment supérieur à celui d'un grand nombre de communes du département des Côtes-du-Nord telles que Coetmieux, Andel, Trégomar, Le Leslay, Saint Bihy, Le Hinglé et une foule d'autres. Le commissaire-enquêteur, maire d'Yffiniac J.Saintilan</p>	<p>Si l'enquête a eu lieu un vendredi à Hillion, c'est que c'était le 25 mars, jour de fête célébrée dans nos campagnes et puis nous étions bien d'accord avec Monsieur le Maire de Hillion, puisque c'était lui qui avait proposé ce jour.</p> <p>Quant aux enfants de deux mois et au-dessus admis à adhérer à la séparation, c'est de pure invention.</p> <p>J'affirme qu'à Hillion, les habitants nous ont présenté des enfants plus jeunes qu'à Saint-René. Je ne voulais pas inscrire leurs noms, mais comment résister devant une foule tumultueuse et menaçante comme il y avait à Hillion.</p> <p>Le Maire a agi avec parti pris, il n'a rien fait pour conserver à l'enquête son véritable caractère ; ainsi le matin de l'enquête, je lui ai fait remarquer de laisser les habitants exprimer leur libre pensée.</p> <p>Mais non, a-t-il répondu, je fais une déclaration en tête et tout le monde va la signer.</p> <p>Telles sont, Messieurs, dans leur exacte vérité, les explications que j'ai cru bon de vous donner.</p> <p>Recevez, Messieurs, avec mes sincères salutations, l'expression de mes sentiments dévoués.</p> <p>Le Maire d'Yffiniac J.Saintilan, commissaire-enquêteur</p>
<p>23 juin 1892</p> <p>Je soussigné, Marc Cléret, élu président de la commission syndicale le 19 juin 1892, exprime un avis des plus favorables pour l'érection de la section de Saint-René en commune.</p> <p>L'unanimité de la commission syndicale est du même sentiment.</p> <p>Voici les motifs que nous alléguons</p> <p>1° Nous avons une grande distance à parcourir pour nous rendre à Hillion, au moins quatre kilomètres.</p> <p>2° Depuis 23 ans, St René est érigée en paroisse. Elle possède une église, un presbytère, un cimetière, une vaste maison d'école. Ces choses ont été faites spontanément par tous les habitants, ce qui est une garantie de ce qu'ils feront pour la</p>	

commune.

3° C'est un grand ennui et même j'ajouterai un inconvénient de se rendre à Hillion pour enregistrer les mariages, les décès et les naissances ; Cela dérange singulièrement les habitants.

4° L'état des chemins vicinaux laisse vivement à désirer et l'on ne peut s'empêcher de remarquer que cette section n'a pas été favorisée comme elle aurait du l'être.

5° Nous n'avons que 5 conseillers municipaux, ce qui annihile complètement les observations de ces derniers en face des 16 autres. Comment alors soutenir équitablement les intérêts de cette section ? Ce n'est guère possible, il faut le reconnaître franchement.

6° Les habitants ont été unanimes à opter pour cette question et ils désirent la voir se résoudre le plus promptement possible.

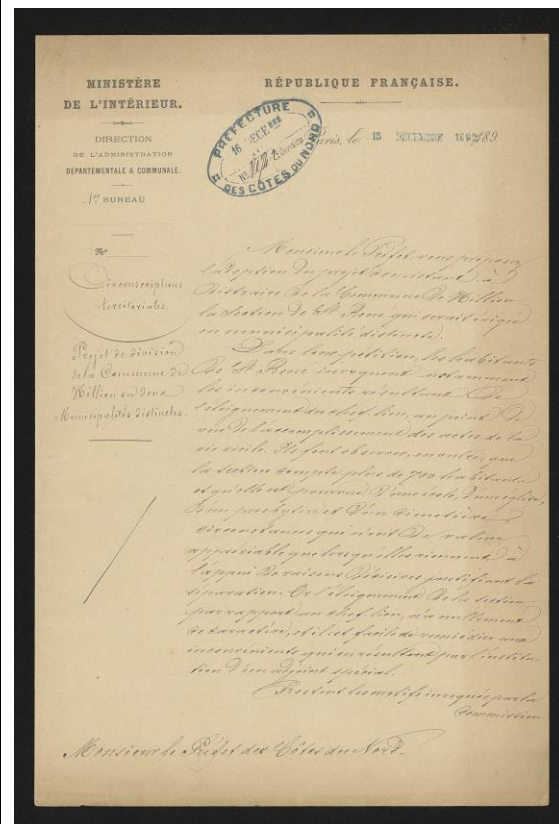
7° Nous osons espérer que Messieurs les membres du Conseil général nous donneront appui en cette circonstance car c'est une bonne chose que l'on désire et qui ne peut nuire en rien à la commune d'Hillion.

Fait à Saint René le 19 juin 1892

Le Président de la commission syndicale
Cléret Marc

Signatures des membres de la commission
Etienne Benoit, Etienne Le Corguillé, Jean Marie Boivin, Hauteceur, François Guinard

Première page de la réponse du Ministère de l'intérieur et déboutant la section de Saint René, 15 décembre 1892



Sources informations

Archives départementales série 2O81